

Annexe n° 1 : Lettre de mission



Les Ministres



Paris, le 25 NOV. 2020

Le ministre de l'Intérieur
La ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la citoyenneté

à

Monsieur le chef de l'inspection générale de l'administration

Objet : Lettre de mission relative aux intervenants sociaux dans les commissariats et les brigades de gendarmerie

Les intervenants sociaux dans les commissariats et les brigades de gendarmerie font partie intégrante du dispositif de prise en charge des victimes par les forces de sécurité intérieure. Ils ont pour mission d'évaluer la nature des besoins sociaux qui se révèlent à l'occasion de l'activité policière, de réaliser l'intervention de proximité, dans l'urgence si nécessaire, et de faciliter l'accès des personnes aux services sociaux et de droit commun concernés.

Dans le cadre du Grenelle des violences conjugales, qui s'est déroulé du 3 septembre au 25 novembre 2019, le ministère de l'Intérieur s'est engagé à renforcer le réseau des intervenants sociaux dans les commissariats et les gendarmeries et à en recruter 80 d'ici fin 2021.

Les nombreux recrutements de ces dernières années ont permis une montée en puissance du dispositif, toutefois caractérisé par une très grande hétérogénéité du fait du mode de création de ces postes au niveau déconcentré et dans le cadre de partenariats avec les collectivités locales. Avec désormais un total de 349 intervenants sociaux en métropole et dans les outre-mer, il semble indispensable d'harmoniser le dispositif et de le consolider, tant pour son pilotage au plan national que pour le cadre d'emploi des intervenants sociaux eux-mêmes.

Eu égard à l'objectif de pérennisation et de déploiement des postes d'intervenants sociaux dans les commissariats de police et les unités de gendarmerie, priorité du Gouvernement inscrite dans le cadre de la Grande Cause nationale du quinquennat dédiée à l'égalité femmes-hommes, des conclusions du Grenelle des violences conjugales et des mesures de la Stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024, je souhaite procéder à l'évaluation de l'impact de ce dispositif dans la prévention des violences sexuelles et sexistes et l'amélioration de la prise en charge des victimes, mais aussi des auteurs.

Cette mission d'évaluation devra permettre de décrire le dispositif, de souligner son évolution et d'examiner le cas échéant son hétérogénéité.

Vos investigations porteront notamment sur :

- Les conditions de mise en œuvre du dispositif, notamment dans le cadre des conventions triennales de recrutement ;
- Les modalités de financement, sachant que le dispositif repose sur le principe du cofinancement (part de l'Etat/FIPD/collectivités territoriales et autres), son évolution, le rôle d'impulsion de la part Etat, son rôle compensateur... ;
- Les variantes observées dans les recrutements et les conditions d'exercice (différents employeurs, profil des professionnels, temps d'activité...) ;
- L'identification et les degrés d'implication des partenaires locaux (collectivités territoriales, associations...) ;
- Les missions concrètes et le rôle d'interface des intervenants sociaux ;
- Leurs conditions de travail et leur degré d'intégration dans l'organisation et le fonctionnement des services de police et de gendarmerie ;
- La formation continue et les modalités de supervision ;
- La temporalité de leur activité ;
- Les différences d'exercice entre les postes en commissariat, les postes en brigade de gendarmerie et les postes mixtes ;
- La typologie des publics accueillis et leur orientation ;
- L'impact des missions des ISCG sur les publics bénéficiaires ;
- L'efficience et l'efficacité par rapport aux services sociaux, aux services de police et de gendarmerie (dépôt de plainte, informations relatives à la procédure judiciaire, amélioration de l'accueil, identification des « invisibles » inconnus des services sociaux et réorientation adaptée vers les structures institutionnelles et associatives de prise en charge, diminution de la récidive...).

Par ailleurs, une attention particulière devra être apportée sur le rôle de chaque partenaire au niveau national dans l'animation du réseau d'ISCG et le soutien au dispositif (SG-CIPDR, DGPN, PP, DGGN, ANISCG) et à l'échelon déconcentré (préfectures, élus locaux, acteurs de terrain...) ainsi qu'à l'articulation entre les différents acteurs avec un souci de simplification, afin d'en améliorer la lisibilité et d'en renforcer l'efficacité.

Il s'agira aussi, non seulement d'identifier et de valoriser les bonnes pratiques, mais également de pointer les écueils et d'analyser les évolutions du dispositif.

Vous exposerez les préconisations qui permettront d'apporter les améliorations qui paraîtront utiles.

Les premières conclusions de cette mission, dont vous aurez la charge, devront être disponibles d'ici mars 2021.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le chef de l'inspection générale de l'administration, l'expression de ma considération très distinguée.

D
Gérald DARMANIN

Marième SCHIAPPA